

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 18 juin 2019

Présents :

M. Denis BERGEROT
M. Sébastien DOSE
MME Jeannine DOUGOUD
MME Martine DROUOT
M. Dominique GRANDIEU
M. Philippe HALLIER
MME Renée HENRY
M. Jean-Pierre HUET
M. Denis MACHADO
M. Jean-Jacques MAXANT
MME Martine SCHREIBER
M. Laurent TROGRLIC
MME Odile BEGORRE-MAIRE
M. Jean-François GRANDBASTIEN
M. Antony KUHN
M. Sébastien POINT
M. Bernard VERGANCE

Excusés :

N°01 – DB du 18/06/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

**Groupement de commande concernant l'achat de prestations
d'impressions et reprographie - Autorisation de signer l'accord-cadre**

Dans le cadre de l'activité de la plateforme Achat Public, une démarche de création de groupement des achats est entreprise pour permettre aux communes intéressées de bénéficier de la rationalisation des coûts tout en garantissant un niveau de service élevé. Dans ce cadre, les prestations d'impressions et reprographie ont été identifiées comme un levier important d'économie au regard du coût et du volume généré par cette activité. Cette procédure a permis de mutualiser les besoins de 5 communes (Frouard, Liverdun, Marbache, Pompey, Saizerais) et ceux de la Communauté de Communes, gérés par différents services.

Le besoin concerne donc l'ensemble des prestations d'impressions qui sont externalisées par les pouvoirs adjudicateurs.

Le marché, lancé en procédure formalisée, a été alloué selon les différentes techniques d'impressions car toutes les entreprises ne sont pas compétentes pour l'ensemble de ces techniques, garantissant ainsi l'accès à la commande publique :

- Lot 1 : Impression Off-set
- Lot 2 : Impressions Numériques (petits et grands formats).
- Lot 3 : Impressions adhésives pour Vitrophanie, Véhicules, Conteneurs et prestations associées

Les montants estimés des lots sont les suivants :

| Montants estimés | Pour 1 an | Pour 3 ans |
|------------------|-------------|--------------|
| LOT 1 | 60 000 € HT | 180 000 € HT |
| LOT 2 | 10 000 € HT | 30 000 € HT |
| LOT 3 | 3 000 € HT | 9 000 € HT |

Le présent marché est conclu à partir du 1er juillet 2019 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par durée annuelle, soit trois ans maximum.

Désigné coordonnateur du groupement, le Bassin de Pompey effectue les missions de préparation, passation et notification des contrats. Chaque membre, pour ce qui

le concerné, s'assure de la bonne exécution des marchés subséquents concernant ses besoins ainsi que leurs financements.

Le règlement de consultation prévoyait de pouvoir retenir 4 opérateurs économiques maximum pour chaque lot. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 mai 2019 et a proposé d'attribuer les trois lots de la manière suivante :

- Lot 1 : Impressions Off-set :

BIALEC S.A.S., IMPRIMERIE THORAX S.A., LA NANCEIENNE D'IMPRESSION.

- Lot 2 : Impressions Numériques (petits et grands formats) :

BIALEC S.A.S., IMPRIMERIE THORAX S.A., LA NANCEIENNE D'IMPRESSION, HELIO-SERVICE S.A.

Concernant le lot 3 « Impressions adhésives pour Vitrophanie, Véhicules, Conteneurs et prestations associées », la Commission l'a déclaré sans suite pour motif d'intérêt général lié à l'absence de concurrence effective dans la mesure où une seule offre a été remise.

Les titulaires des lots 1 et 2 seront mis en concurrence par le biais de marchés subséquents à la survenance du besoin où les critères d'analyses des offres seront : le prix et les délais de livraison. Pour une note totale sur 100%, la pondération de ces deux critères pourra varier entre 30% et 70%. Ainsi, pour chaque marché subséquent, les pouvoirs adjudicateurs seront libres de fixer la pondération de ces deux critères selon la criticité et l'urgence du besoin par exemple.

Il vous est demandé d'autoriser la signature de l'accord-cadre de prestations d'impressions et reprographie selon les termes évoqués ci-dessus.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 28 mai 2019,

Le Bureau Délibératif, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre de prestations d'impressions et reprographie avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Impressions Off-set :

BIALEC S.A.S., IMPRIMERIE THORAX S.A., LA NANCEIENNE D'IMPRESSION.

- Lot 2 : Impressions Numériques (petits et grands formats) :

BIALEC S.A.S., IMPRIMERIE THORAX S.A., LA NANCEIENNE D'IMPRESSION, HELIO-SERVICE S.A.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC